

# **radiofrance**

## **S'ENGAGE**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE** | Vendredi 21 septembre 2018

## **Radio France renouvelle son engagement en faveur de l'égalité professionnelle**

Le nouvel accord d'entreprise confirme la politique volontariste de Radio France pour l'égalité des chances

Radio France a signé un nouvel accord triennal avec quatre organisations syndicales représentatives, réaffirmant son engagement à promouvoir de manière effective l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes.

Cet accord, qui s'inscrit dans les missions de service public de l'entreprise, répond à son ambition d'exercer sa responsabilité sociale et sociétale et de promouvoir la mixité sur le plan de la diversité et de la parité.

L'accord définit quatre domaines d'actions prioritaires :

- La promotion professionnelle
- L'évolution des mentalités et la lutte contre les discriminations liées au sexe
- La rémunération effective
- L'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle

En outre, Radio France s'engage également à développer de nouvelles actions :

- La mise en place d'outils de pilotage et de suivi, notamment par le biais du baromètre interne élargi aux questions liées à l'égalité professionnelle et de nouveaux indicateurs chiffrés permettant d'identifier les freins à l'égalité professionnelle, les risques de discriminations, de mesurer les évolutions réalisées et ainsi mettre en place toutes les actions correctives nécessaires ;
- Un plan d'actions centré sur l'égalité d'accès des femmes et des hommes à la promotion professionnelle et aux fonctions à responsabilités, sur une plus grande mixité professionnelle dans les métiers et sur une communication partagée concernant l'accompagnement à la mobilité géographique ;
- Des actions de formation et de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'entreprise, ciblées sur l'évolution des mentalités ainsi que sur la lutte contre les discriminations liées au sexe ;
- Une communication sur les voies de recours en cas de discrimination éventuelle : la cellule interne de traitement des éventuelles situations de

discriminations, la hiérarchie, les représentant-es du personnel, les interlocuteur-trices RH, et sur les dispositifs existants ou à venir relatifs à la prévention des risques, notamment du harcèlement sexuel ;

- Des dispositions relatives à la parentalité et à la conciliation des temps de vie professionnelle et personnelle.

Engagée dans une dynamique de progrès continu depuis plusieurs années, notamment depuis l'obtention du Label diversité en 2013, renouvelé en juillet 2018, Radio France va déposer un dossier de candidature pour le Label « Égalité professionnelle », levier essentiel pour une mobilisation collective.

L'accord est conclu pour une durée de trois ans à compter du 1er juillet 2018 (juillet 2018 – juin 2021). Sa mise en œuvre sera principalement réalisée par la DRH, la Délégation à l'égalité des chances en lien étroit avec les Référentes et Référents Handicap et Diversité. Les Correspondantes et Correspondants Handicap et Diversité seront notamment chargés de relayer et de participer à l'organisation des actions de sensibilisation.

**Gaël HAMAYON**

**[gael.hamayon@radiofrance.com](mailto:gael.hamayon@radiofrance.com)**

01.56.40.21.41 – 06.84.10.49.91

**Peggy DREYER**

**[peggy.dreyer@radiofrance.com](mailto:peggy.dreyer@radiofrance.com)**

01.56.40.16.15 - 06.18.76.34.17

Assistant service de presse

**Louis Sergent**

**[louis.sergent@radiofrance.com](mailto:louis.sergent@radiofrance.com)**

01.56.40.24.51

[radiofrance.fr](http://radiofrance.fr)

